

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DE BEYNOST  
DU 05 mars 2024

*En salle du conseil municipal*

Le cinq mars deux mille vingt-quatre, le Conseil d'Administration du Comité Communal d'Action Sociale s'est réuni en session ordinaire à 19 heures, sous la vice-présidence de Madame Véronique Cortinovis, en l'absence de la présidente.

**Présents :** Véronique Cortinovis, Laurence Rouquette, Valérie Berger, Annie Maciocia, Annick Pantel, Ludovic Rostagnat, Dominique Goyard, Edith Magat, Nadia Nasri

Mathilde Lopez, responsable du CCAS

**Excusés :** Caroline Terrier, Anne-Sophie Rampon, Jean-Marc Curtet, Nathalie Thimel-Blanchoz, Nicole Rampon, Christine Thomas

**Pouvoirs :**

Mme Michèle Auberon donne pouvoir à Mme Dominique Goyard

Mme Eliane Paya donne pouvoir à Mme Annie Maciocia

**9 présents, 2 pouvoirs, 11 votants**, à 19h02 l'assemblée peut valablement délibérer.

**1. Désignation du Secrétaire de Séance**

En application des dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée désigne Edith Magat pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 18 décembre 2023**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil d'administration du 18 décembre 2023.

Un membre du conseil ne prend pas part au vote car absente lors de cette séance.

**3. Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024, suivi du débat**

Mme la Vice- Présidente explique qu'il y a une erreur d'écriture sur la note de synthèse, il faut noter « l'exercice 2024 » au lieu de 2021.

Madame la Vice- Présidente expose à l'assemblée qu'en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et en référence à l'article L2312-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024, a été établi pour permettre à l'Assemblée délibérante et à la population de

mieux comprendre le contexte dans lequel évolue le CCAS, et les contraintes auxquelles il est ou sera confronté.

Mme la Vice-Présidente rappelle l'obligation pour les Communes de plus de 3500 habitants, dans les deux mois précédents le vote du budget, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires.

Il s'articule autour des axes suivants :

- Rétrospectives du budget CCAS 2019-2023
- Fonctionnement et Investissement
- Orientations budgétaires du CCAS pour 2024

Mme la Vice-Présidente balaye l'ensemble des actions faites sur 2023 et qui vont perdurer sur 2024 ainsi que de nouvelles actions.

Les membres demandent si tous les colis de noël de Noël ont été retirés cette année. Mme La Vice-Présidente explique que 50 colis ont été offerts au Secours Catholique car non réclamés. Elle rappelle qu'entre le moment où elle passe commande et la distribution, il se passe plus d'un mois. Certains administrés souhaitent que leur colis soit donné à des personnes dans le besoin et d'autres malheureusement, sont partis en EHPAD ou sont décédés entre temps. Cette liste est réajustée chaque année afin de faire une commande ou plus juste des besoins et en respectant la volonté de nos ainés.

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire du budget principal 2024, à l'issue des débats, les membres du Conseil d'Administration du CCAS actent le débat et le rapport présenté.

#### **4. Questions Diverses**

Mme Nasri explique que la Croix Rouge propose un « séjour ANCV » dans le Luberon. Il a pour objectif de permettre aux séniors de partir dans des clubs de vacances hors vacances scolaire à des tarifs avantageux. Ce séjour est destiné, en priorité, aux ainés isolés, qui n'ont pas la chance de pouvoir partir en vacances et qui ont de petits revenus.

Mme Nasri indique qu'une réunion d'information s'est tenue hier et que 35 personnes ont fait le déplacement. C'est la quatrième année que ce dispositif est mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h24.